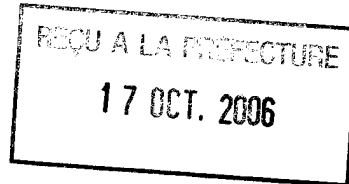


Service instructeur
D.I.R.T. - SES
SW/MW

Service consulté

N° 3^e/14606



Routes Départementales

Marché à bons de commandes relatif à l'exécution des enduits superficiels sur les routes départementales du Haut Rhin

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en concurrence d'un marché relatif à l'exécution des enduits superficiels sur les routes départementales pour 2007 et sa reconduction par voie expresse pour 2008, 2009 et 2010.*

L'exécution des enduits superficiels sur les routes départementales du Haut Rhin fait actuellement l'objet d'un marché à bons de commandes. Ce marché arrive à échéance en fin d'année 2006.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à partir de l'année 2007, il est proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à passer un nouveau marché pour l'année 2007 et reconductible trois fois par voie expresse, soit pour 2008, 2009 et 2010.

Pour ce marché les montants sont les suivants :


- montant minimum : 500 000 euros TTC ;
- montant maximum : 2 000 000 euros TTC.

Aussi, je vous demande de :

- décider de l'opportunité de cette opération et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- m'autoriser à souscrire le marché relatif aux travaux d'enduits superficiels, ainsi que tous documents s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes ;

- m'autoriser à prendre toutes les décisions concernant l'exécution de ce marché (sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, etc) et le règlement du marché, conformément aux dispositions régissant les marchés publics, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- m'autoriser à affecter annuellement les crédits nécessaires de 500 000 euros minimum à 2 000 000 euros maximum sur l'exercice 2007, ainsi que sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- m'autoriser à prélever annuellement les crédits de paiement sur le chapitre 21 - nature 2151 - fonction 621 du budget départemental pour les travaux d'exécution des enduits superficiels sur les routes départementales, sous réserve du vote des crédits nécessaires, chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

